



«Velo Bern» – Planification et implémentation du système de vélos en libre-service (SVLS) dans la capitale du vélo

- Mission, appel d'offre et offres
- Attribution, recours, contrats, concession et crédit
- Rollout, autorisations et mise en service
- Relation avec les nouveaux prestataires (SVLS en flotte-libre)
- Conclusion

Hugo Staub, chef de projet Vélos en libre-service, Service des ponts et chaussées de la Ville de Berne

Mission, appel d'offre et offres

- **Motion du Conseil général (exécutif) (2009)**
- **Enjeux**
 - Réticences en raison des coûts et des conflits d'utilisation, et car l'exploitation d'un SVLS ne fait pas partie des missions centrales de la ville
 - Offrir de grands bénéfices pour la mobilité quotidienne
 - Recherche d'un modèle d'affaire sur la base d'un partenariat public-privé, avec optimisation des risques pour la ville
- **Appel d'offre ouvert pour un prestataire de services généraliste conformément à GATT/OMC**
 - Contrat pour la construction, l'exploitation et le financement d'un SVLS
 - Focus: fiable, compatible, de bonne qualité, durable

- **Fiable**
Les utilisatrices et utilisateurs du SVLS doivent pouvoir compter sur le fait qu'ils trouvent toujours un vélo, là où ils souhaitent en emprunter un. Les vélos doivent être bien entretenus.
- **Compatible**
Les conflits avec d'autres utilisations de l'espace public (dont le stationnement des vélos privés) doivent être faibles.
- **De bonne qualité**
Le SVLS doit remplir à des exigences de qualité et de sécurité particulièrement hautes.
- **Durabilité**
Le SVLS doit être exploité durant au minimum 5 ans.

SVLS avec stations ou SVLS en flotte libre?



SVLS avec stations ou SVLS en flotte libre?

- La Ville de Berne a fait un appel d'offre pour un SVLS avec stations, car elle est d'avis qu'un SVLS avec stations est mieux à même d'offrir fiabilité et compatibilité. Ceci à plus fortes raisons lorsque les conflits d'intérêts dans l'espace public sont élevés et les offres en stationnements rares.
- La grandeur et l'organisation spatiale du SVLS étaient déterminés. Les prestataires étaient tenus de remplir les obligations suivantes:
 - 200 stations de prêt sur le domaine public
 - Réparties uniformément dans la zone urbaine densément utilisée
 - Dimensionnées pour 2'400 vélos
- En raison des conflits d'intérêt dans l'espace public : uniquement un SVLS avec des stations.

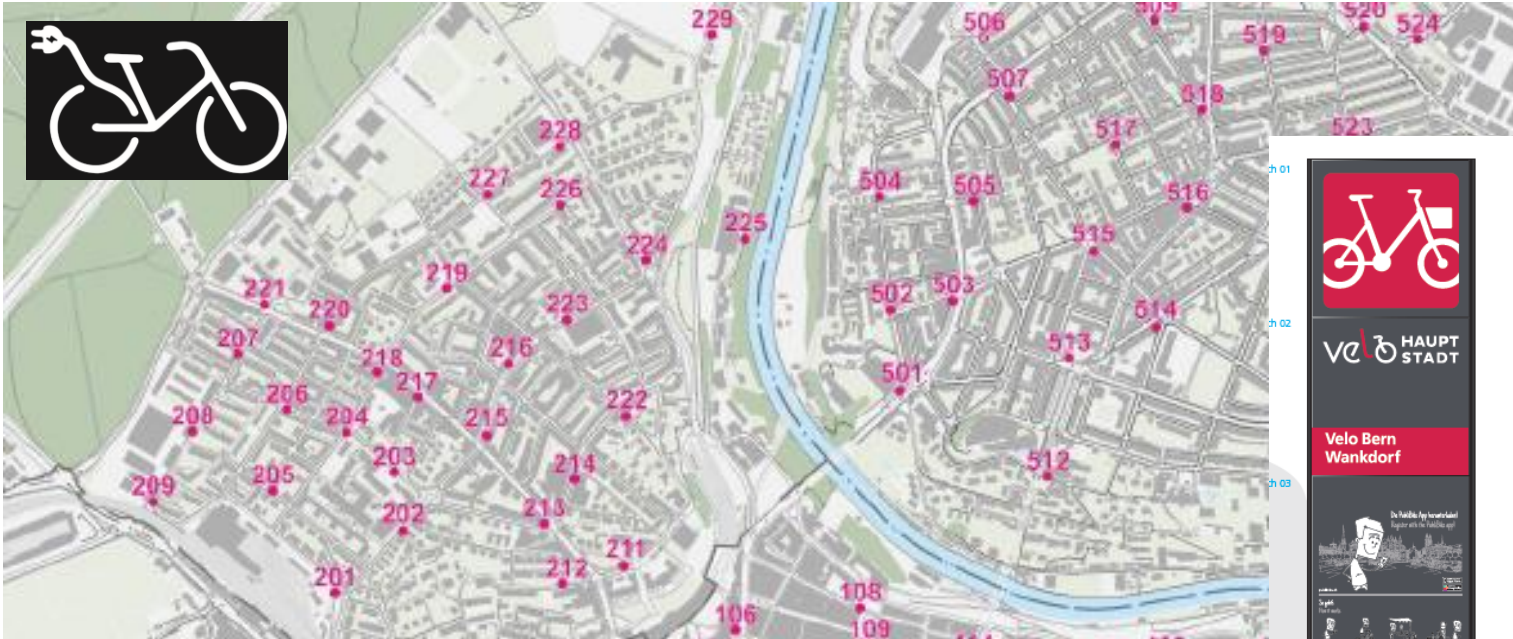
Ambitions de la capitale du vélo Berne

En un saut d'un SVLS de 1ère à un SVLS de 3e génération

Trois générations de systèmes de vélos en libre-service (SVLS)

		BÉNÉFICES POUR LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE		
		<i>faible</i>	<i>moyenne</i>	<i>forte</i>
		peu de stations, début et fin de la course au même endroit	plus de stations, emprunt en self-service, début et fin de la course possibles à des endroits différents	Réseau dense et couvrant toute la surface d'utilisation (couverture de base), faisant partie d'une offre de mobilité intégrée et bien desservie
RISQUES ÉCONOMIQUES	<i>auprès de la ville</i>	La ville fournis un système technique et exploite le SVLS	SVLS de 1ère génération «Bernrollt»	
	<i>mixte</i>			
	<i>auprès de privés</i>	Des privés mettent en place le SVLS et garantissent l'exploitation selon les exigences de la ville avec une contribution fixe pour le recouvrement des coûts	SVLS de 2e génération	SVLS de 3e génération «Velo Bern»

PubliBike offre un SVLS de 3e génération



Attribution, recours, contrats, concession et crédit

- Attribution du contrat à PubliBike début 2016
- Recours contre la décision d'adjudication
- En 11 mois, plus de 3 instances: fin 2016, le Tribunal fédéral permet à la ville la conclusion du contrat avec PubliBike
- Contrat de prestation de la ville avec PubliBike signé
- Convention-cadre (utilisation spéciale) délivrée par le Conseil municipal
- Contrat entre PubliBike et les partenaires d'exploitation (Kompetenzzentrum Arbeit) prêt à être signé
- Accord entre la ville et les communes voisines actuellement en projet
- Première version de l'accord annuel 2018 Ville – PubliBike réalisée
- Demande de crédit de la commission consultative traitée et à l'ordre du jour de la **session parlementaire du 19 octobre 2017**

Rollout, autorisations et mise en service

PubliBike

- Procurer l'équipements, mettre en place l'organisation de l'exploitation
- Déposer les demandes de permis
- Ériger les stations de prêt

Ville

- Élaborer les documents pour les permis de construire
- Conférer les concessions pour les différents objets

Ensemble

- Coordination, communication
- Démarrage en mai 2018

Relation avec les nouveaux prestataires

- Le contrat pour la mise en place, l'exploitation et le financement d'un système de vélos en libre-service (SVLS) avec stations pour 5 ans a été annoncé dans une procédure ouverte conformément à l'accord OMC/GATT. Deux offres sont arrivées, l'adjudication du contrat a été à PubliBike.
- Le contrat (signé) avec PubliBike et la concession d'utilisation spéciale (délivrée) ne sont pas remis en cause. Vers la fin de la troisième année d'exploitation du SVLS de PubliBike, la ville examinera si une prolongation du contrat est souhaitable. Des alternatives seront étudiées, si la ville n'est pas satisfaite de l'offre ou si des options intéressantes se présentent sur le marché.
- La ville est ouverte à un SVLS en flotte-libre en complément du SVLS avec stations.

Message de la ville aux opérateurs de SVLS en flotte-libre dans le cadre d'un discours commercial

- L'exploitation d'un SVLS en flotte-libre requière une autorisation, un opérateur sans autorisation ne sera pas toléré.
- Une autorisation peut être conférée, dans la mesure où le contrat avec PubliBike et la concession d'utilisation spéciale ne sont pas transgressées et le domaine public (places de stationnement publiques) n'est pas excessivement utilisé.
- Si plusieurs entrepreneurs intéressés se présentent, la ville accordera des autorisations selon des critères objectifs.
- L'autorisation sera liée à des conditions, concernant entre autre la taille de la flotte, la collaboration avec la ville, la prise en charge/maintenance des vélos, des personnes de contact, les services clients et de réclamation.
- Le prestataire sera tenu de ne pas utiliser les stations de prêt de PubliBike.
- L'autorisation présuppose une demande avec des informations détaillées.

Conclusion

- Le Conseil municipal de la Ville de Berne veut un SVLS de qualité avec des stations et avec un grand bénéfice pour la mise en œuvre d'une mobilité quotidienne. Il est convaincu de l'offre de PubliBike.
- Avec la décision d'adjudication, le contrat et la concession d'utilisation spéciale, il y a un caractère contraignant pour les deux parties. Pour la réalisation, il manque encore une décision parlementaire (crédit de réalisation).
- Les SVLS en flotte-libre nécessitent une autorisation, les dispositions assurent :
 - Une compétition loyale entre les prestataires
 - La qualité et la sécurité de l'offre
 - La compatibilité en lien avec les contraintes dans l'espace public et les rares places de stationnement publiques.



«Velo Bern» – Planification et implémentation du système de vélos en libre-service (SVLS) dans la capitale du vélo

Merci pour votre attention

hugo.staub@bern.ch